

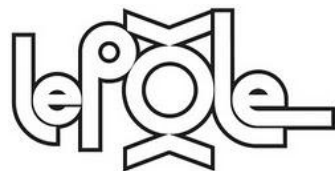


PÔLE DE COOPÉRATION
POUR LES MUSIQUES ACTUELLES
EN PAYS DE LA LOIRE

6 rue de Saint-Domingue
44200 Nantes
02 40 20 03 25
contact@lepole.asso.fr
www.lepole.asso.fr

PROJET DU POLE - TRIENNAL 2013-2015

« *Développer les initiatives, les pratiques et les expressions musicales en Pays de la Loire* »



POLE DE COOPERATION POUR LES MUSIQUES ACTUELLES EN PAYS DE LA LOIRE

PREAMBULE

Face à un contexte d'une crise multiple qui s'installe durablement, les acteurs culturels du champ des musiques actuelles ont su s'organiser et constituer ensemble un espace commun pour faire face collectivement aux difficultés rencontrées. Ils ont eu l'intuition que dans la situation complexe qui se profilait et qui devait accentuer les concurrences entre les projets culturels et artistiques, il fallait réinventer de la coopération, de la mutualisation, de la solidarité. En quelques années, *le Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire*, ses structures adhérentes, de plus en plus nombreuses (+20% en trois ans), et ses partenaires, la Drac et la Région des Pays de la Loire, ont installé des conditions favorables au dialogue entre acteurs, collectivités locales, Région et État, sur les enjeux liés à l'expression et au développement des musiques actuelles. Ainsi, depuis sa création, fidèle à ses valeurs et à ses objectifs, le Pôle rassemble, défriche, expérimente, donne à comprendre ce secteur complexe, crée du lien et met en place de nombreuses passerelles avec les milieux universitaires, économiques et institutionnels.

Aujourd'hui, les conditions de déploiement des projets artistiques sur nos territoires deviennent de plus en plus sensibles pour les acteurs culturels, pour les artistes et les techniciens du spectacle. Les financements publics se raréfient. Les capacités d'investissement se réduisent. Et l'impact sur l'emploi est tel que la sécurisation des parcours professionnels des personnes est loin d'être assurée. Et ce n'est pas sans conséquences pour les bénéficiaires, c'est-à-dire les populations. Les structures peinent à conserver dans le champ des musiques actuelles, des compétences et savoir-faire qu'ils ont pourtant contribué largement à construire en se structurant fortement ces vingt dernières années, au service des habitants, au service des artistes amateurs et professionnels.

Le Pôle et ses adhérents, à travers ce nouveau projet triennal, prennent acte de l'urgence que revêt la situation actuelle. L'urgence d'agir. L'urgence de mettre en œuvre des solutions nouvelles et efficaces. L'urgence de modifier profondément certaines stratégies individuelles et collectives. L'urgence de rendre plus lisible, et de partager plus largement les choix de politiques publiques qui concernent l'éducation artistique, les expressions culturelles dans l'espace public, ainsi que les conditions de production des œuvres et de leurs financements. Face aux effets de la crise, après avoir installé collectivement cet outil qu'est *le Pôle*, il s'agit de se donner ensemble pour les prochaines années une exigence de résultats.

Car les enjeux des musiques actuelles sur nos territoires, au-delà des personnes et des structures qui s'y activent, concernent bien plus largement le quotidien des populations. Ces enjeux sont symboliques et politiques. Ils concernent la vitalité de notre espace public, c'est-à-dire les conditions de nos expressions individuelles et collectives.

Depuis plusieurs années, les différents champs culturels sont confrontés à des bouleversements majeurs liés à l'usage de masse des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Celles-ci modifient les habitudes de consommation et les systèmes de valeurs qui guident les pratiques culturelles des populations. La convergence numérique et la dématérialisation des supports, la multiplication des canaux de diffusion et des contenus culturels, la mondialisation des échanges vient modifier les références traditionnelles en termes d'art et de culture. Les musiques actuelles, un pied dans le spectacle vivant, un autre dans les industries créatives, sont au cœur de ces changements. En tant que pratiques culturelles populaires, elles les portent plus qu'elles ne les subissent. Les repères culturels et références artistiques des populations sont devenus plus mouvants. Les itinéraires personnels plus composites et plus variées. S'y croisent cultures classiques, traditionnelles et *mainstream*. Les parcours des artistes eux même ne sont pas non plus cloisonnés. Ce mouvement général doit réinterroger notre héritage institutionnel de soutien à la culture et permettre de trouver de nouveaux équilibres dans lesquels les musiques actuelles auront toute leur place. Car en effet, celles-ci qui étaient rattachées à des pratiques culturelles de jeunesse se sont largement ouvertes. Cela se traduit en Pays de la Loire, par un fort militantisme associatif portés par 17 500 bénévoles développant des activités liés aux musiques actuelles. Nos musiques se sont en effet massifiées et si elles ont été qualifiées d'« actuelles », c'est d'abord parce qu'elles s'inscrivaient dans des pratiques culturelles et artistiques d'essence populaire comme le rock, la chanson, les musiques traditionnelles, ou le jazz ; c'est aussi parce qu'elles touchaient le plus grand nombre en tant qu'auditeurs, en tant que spectateurs mais aussi en tant que musiciens.

Par ailleurs, aujourd'hui, les questions économiques rencontrent de façon plus franche les questions artistiques et culturelles. L'attractivité des territoires est devenue centrale pour les collectivités et les agents économiques. Et la plupart des structures culturelles sont aujourd'hui impactées par ces stratégies territoriales. Cette vision utilitariste de la culture interroge de nombreux acteurs, de nombreux élus comme les services des collectivités. Ces changements dans la prise en compte des acteurs culturels, perceptibles notamment dans les discours sur l'économie créative, dans la création de clusters ou de quartiers dits créatifs, doivent s'effectuer dans le dialogue et la recherche de cohérences entre des finalités différentes. Mais là encore, les musiques actuelles bénéficient de certains atouts. Elles représentent une filière économique à part entière qui pèsent aujourd'hui en Pays de la Loire autour de 220 millions d'euros en valeur. Elles mobilisent une diversité d'acteurs très importante, des entreprises privées aux structures publiques, en passant par nombre d'associations, le tout sur des activités très variées : création, répétition, enseignement, formation, accompagnement, développement d'artistes, enregistrement, diffusion et distribution de musique, management, promotion, médiatisation, organisation de concerts, fabrication et vente d'instruments, structuration, information-ressources, prévention, collectage, services et prestations techniques,...

Par ailleurs, si les finalités des projets culturels portés concernent bien l'intérêt général et en particulier les droits des populations à la diversité culturelle, à l'accès démocratique à l'art, et à la liberté d'expression, la réussite de ces objectifs dépend également de la vitalité économique des acteurs et de la filière en général. Cette dimension économique de la culture n'est pas sans quelques spécificités. Il s'agit de les mettre mieux en valeur. Car en effet, la filière professionnelle des musiques actuelles ne serait pas aussi importante sans l'écosystème créatif sur lequel elle s'adosse.

Un des enjeux pour les musiques actuelles ces prochaines années sera donc à la fois de mieux faire converger les politiques publiques dans leur ensemble en faveur des initiatives musicales, mais aussi de favoriser la prise en compte par ces politiques publiques de l'ensemble de l'écosystème créatif et de sa diversité.

Il s'agira pour *le Pôle* de donner à voir la pluralité des actions, ainsi que les coopérations concrètes et complémentarités sur lesquelles elle s'organise en région. Car la dynamique du secteur des musiques actuelles au niveau national trouve toute sa pertinence et sa cohésion dès l'échelon régional. L'ensemble des fonctions et des activités interdépendantes au sein de la filière s'incarne localement au travers de structures de toutes tailles et de toutes natures. Cette diversité des musiques actuelles dès l'échelle régionale est extrêmement précieuse. Il ne peut y avoir de développement artistique, culturel et économique d'un territoire sans ce tissu de micro-entreprises qui créent, innovent et participent au développement de véritables potentiels artistiques. Cette dimension fragmentée représente à la fois une force et une faiblesse. En période de crise, dans la recherche de réponses politiques pertinentes face aux enjeux économiques, sociaux, culturels et artistiques, n'oublions pas que cet écosystème formé d'un ensemble de structures publiques, parapubliques, privées, artisanales ou associatives, est essentiel d'un point de vue économique, artistique et culturel, et qu'il se doit par conséquent d'être renforcé.

Face à ces enjeux, *le Pôle* doit mettre en œuvre des réponses transversales et globales aux problèmes du secteur en partageant ses réflexions et ses solutions au sein de dynamiques inter-filières, inter-régionales, voire nationales ou européennes. Les acteurs des musiques actuelles en Pays de la Loire, à travers *le Pôle*, ont démontré ces dernières années leur capacité à s'organiser et à être force de propositions pour la mise en œuvre de politiques culturelles renouvelées et transversales. Il s'agit aujourd'hui également de coordonner, et de co-élaborer la mise en place de nouveaux outils répondants aux problématiques de développement des acteurs que ce soit sur les questions liées aux ressources humaines, financières, organisationnelles, matérielles, ou informationnelles. Par ailleurs, en tant que réseau d'acteurs, il dispose également de multiples compétences. *Le Pôle* doit mieux les mettre au profit du secteur, des acteurs et des territoires, et pour ce faire formaliser son réseau de compétences, en le pensant en perpétuel mouvement, mais en cherchant à identifier de façon permanente les compétences en présence pour les mettre au service de la coopération et des solidarités.

Face aux mutations structurelles auxquelles font face les acteurs, *le Pôle* doit être en mesure de montrer que des solutions existent et qu'elles peuvent être efficaces à court, moyen ou long termes. Le Pôle est un outil de coopération entre acteurs et de co-construction avec les collectivités territoriales et les services de l'Etat. Il doit également permettre la création de passerelles avec d'autres secteurs artistiques et créatifs. En recherche permanente de solutions concrètes, *le Pôle* représente un outil prospectif qui, entre utopie et pragmatisme, doit permettre de préparer l'avenir en toute solidarité.

FONCTIONNEMENT, VALEURS ET FINALITES

Le Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire est un réseau de compétences structuré et coopératif qui a pour but de favoriser sur la Région des Pays de la Loire, le développement des musiques actuelles. Les structures adhérentes se rejoignent autour des valeurs de démocratie, de solidarité et de diversité culturelle. Elles sont le moteur du Pôle. A travers elles, c'est la diversité des musiques actuelles qui s'exprime. Car le Pôle est en effet représentatif de l'ensemble des champs d'activités suivants : « Création / Répétition / Apprentissage », « Développement d'artistes », « Diffusion spécialisée », « Diffusion non spécialisée », « Médias / Information-ressources / Patrimoine » et « Formation / Structuration / Professionnalisation » que l'on retrouve dans son règlement intérieur qui organise les 17 collèges qui actuellement composent l'association.

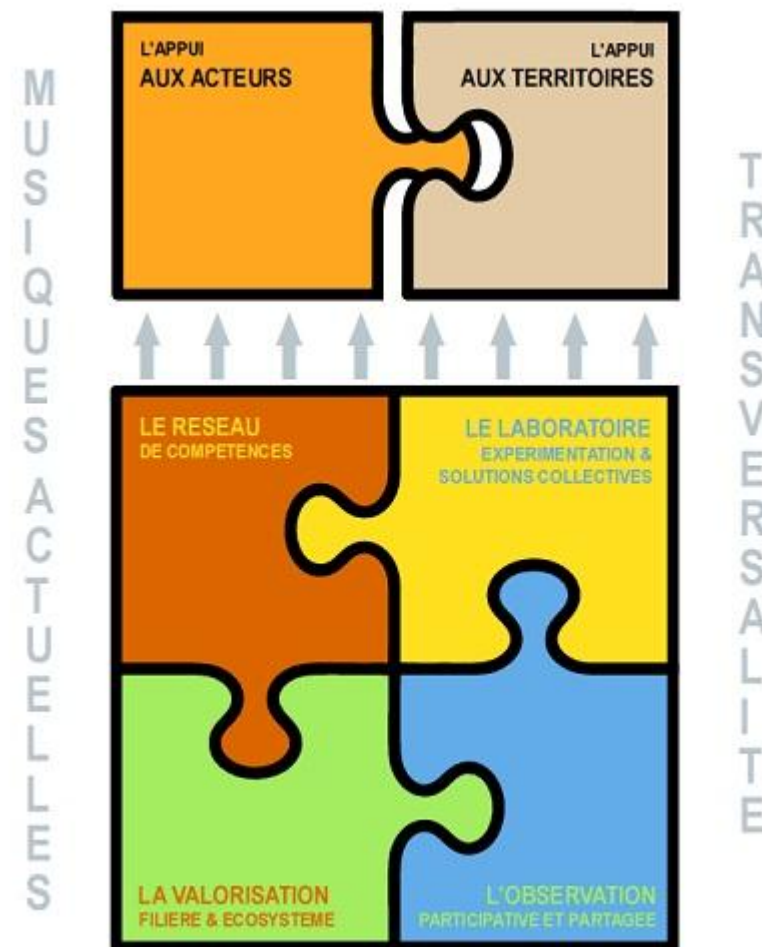
Son fonctionnement et son identité sont marqués par des principes forts qui emportent l'adhésion des acteurs et renforcent la cohésion de son réseau : Agir dans un esprit de transparence, de façon collective et dans l'intérêt général ; Avoir conscience des interdépendances existantes entre acteurs, les analyser et travailler aux convergences et complémentarités ; Entretenir et défendre une vision ouverte du secteur, créer des passerelles et assumer sa dimension économique dans la recherche prospective de solutions pertinentes ; Construire la légitimité du réseau autour du défrichage et de l'innovation, sans empiéter sur celles de ses adhérents.

Le Pôle à travers son projet triennal 2013/2015 poursuit donc les objectifs suivants :

- **Affirmer une culture de la diversité !** Promouvoir la pluralité des initiatives et la solidarité comme facteurs de développement économique, culturel et social, en réponse aux besoins des populations.
- **Structurer de façon démocratique le secteur !** Participer à la co-construction des politiques publiques, et favoriser leur convergence en faveur de la diversité musicale en Pays de la Loire.
- **Développer l'emploi et soutenir les porteurs de projets !** Valoriser les compétences des acteurs, accroître leur autonomie, et renforcer la professionnalisation des équipes.
- **Amplifier les coopérations locales et globales au sein de la filière !** Elaborer des réponses transversales et adaptées aux problèmes du secteur, en partageant réflexions et solutions au sein de dynamiques inter-filières, inter-régionales et nationales.
- **Anticiper les mutations politiques, sociales, économiques, artistiques et technologiques !** Appréhender les évolutions et expliciter les enjeux des musiques actuelles, à travers son patrimoine, son présent et ses potentialités.

LES AXES OPERATIONNELS

- L'APPUI AUX ACTEURS
- L'APPUI AUX TERRITOIRES
- LE RESEAU DE COMPETENCES
- LE LABORATOIRE : EXPERIMENTATION & SOLUTIONS COLLECTIVES
- LA VALORISATION : FILIERE & ECOSYSTEME
- L'OBSERVATION PARTICIPATIVE ET PARTAGEE



L'APPUI AUX ACTEURS

L'appui aux acteurs est une mission centrale dans le projet du *Pôle* depuis sa création. Elle devient dans ce triennal une priorité.

Progressivement, *le Pôle* a su renforcer sa relation directe aux acteurs en travaillant au plus près d'eux. Pour ce faire, il a développé diverses réponses comme les rendez-vous « info-conseil », l'accompagnement individualisé et le service aux adhérents. Il se dote quand cela est nécessaire de ressources externes amenant une plus-value réelle.

L'appui aux acteurs facilite l'implantation des projets sur les territoires en prenant en compte les différents types d'initiatives déjà présentes qu'elles soient publiques, privées, d'intérêt général, à grande échelle ou artisanales. L'appui aux acteurs renforce l'autonomie des bénéficiaires, en procédant avec eux au diagnostic global de leur projet, en travaillant à son inscription dans son environnement politique, social, économique, et culturel. Il est de fait indissociable de l'appui aux territoires et aux collectivités qui constitue une autre mission centrale du *Pôle*. L'appui aux acteurs sert également d'outil d'aide à la décision. Il vient en soutien à l'emploi, renforcer les capacités de gestion des ressources humaines, et accompagner la recherche de financements publics ou privés.

L'appui aux acteurs, dans la constitution des outils de diagnostic et d'aide à la décision, se nourrit des résultats de l'observation des réalités socio-économiques du secteur culturel, de l'emploi et des activités. Le *Pôle* se doit d'avoir une vision globale du territoire, des musiques actuelles et du secteur culturel dans son ensemble, tout en étant au plus proche des acteurs, de leurs problématiques et leur réalité. Au-delà d'une présence constante sur le terrain, l'équipe se doit également de mobiliser un ensemble de ressources présente sur le territoire régional : centres de ressources, dispositifs locaux d'accompagnement (DLA), antennes de *Pôle* emploi, chambres régionales et consulaires, collectivités partenaires, ainsi que son réseau de compétences propre.

L'appui aux acteurs se fait également en lien étroit avec les solutions collectives et transversales que le *Pôle* peut initier ou expérimenter en appui au secteur comme la mise en œuvre d'un Fonds de soutien aux initiatives musicales. Dans cette perspective, il semble indispensable de mutualiser au niveau régional, inter-régional ou national les réflexions, les méthodologies, les analyses, les solutions et compétences présentes au sein des différentes organisations, afin de co-construire, expérimenter et optimiser les outils répondants aux problématiques de développement des acteurs que ce soit sur les questions liées aux ressources humaines, financières, organisationnelles, matérielles, ou informationnelles. Ces solutions collectives, dont les adhérents pourront se saisir à tout moment leur permettront ainsi d'anticiper les problématiques auxquelles ils risquent d'être confrontés.

Concernant les informations stratégiques nécessaires aux projets et à l'émancipation des acteurs, *le Pôle* doit mobiliser des ressources juridiques, administratives, techniques ou politiques, à la fois externes et internes, et mettre en place des protocoles permettant leur organisation et leur mise à disposition. Pour faciliter la transmission des informations aux acteurs adhérents et non-adhérents, il doit proposer des outils simples : newsletters, groupes thématiques de discussion... en évitant les risques de saturation. Un site collaboratif efficace est forcément au cœur de cette organisation de la ressource. Les fonctionnalités qui y sont développées et son appropriation par les acteurs sont des enjeux extrêmement importants. Le Pôle contribue dans son lien avec le secteur dans une dimension inter régionale et nationale à informer les acteurs ligériens des enjeux et perspectives liées aux musiques actuelles. La structure fait le lien avec les autres territoires, en termes de mise en réseau et d'information sur les initiatives existantes ou à venir.

L'accompagnement individualisé

- **Les rendez-vous « info-conseil »** pour les structures non-adhérentes qui cherchent à avoir une première information.
- **Un accompagnement approfondi** des adhérents dans une approche de complémentarité avec d'autres structures d'appuis spécialisées ou non (DLA, réseau France Active,...), et une priorité donnée au **développement de projets coopératifs ou innovants**, répondants à des besoins identifiés, en lien avec le Fonds de soutien aux initiatives musicales, le réseau de compétences et l'appui les territoires.

L'accompagnement collectif

- **Des outils co-construits**, voire cogérés avec d'autres (Fédérations, réseaux territoriaux, C2RA), renforçant la capacité de gestion des projets dans leur ensemble, leur permettant d'anticiper les mutations du secteur ou leur propre développement (ressources humaines, gestion financière...).

L'information-ressources

- **Des outils d'information-ressources** à destination des porteurs de projets et de leurs partenaires, permettant de nourrir les réflexions et l'émancipation des acteurs, le Pôle contribuant à faire le lien avec le secteur au niveau inter-régional et national, à informer les acteurs ligériens sur les enjeux liées aux Musiques Actuelles : newsletter, site internet comme outil de veille politique, juridique et technique.

L'APPUI AUX TERRITOIRES

L'appui aux territoires est également une mission centrale dans le projet du *Pôle* depuis sa création, sous l'intitulé « appui aux collectivités ». Elle reste dans ce triennal une priorité.

La conjoncture économique, les nouvelles politiques culturelles, les attentes des populations en matière de musiques actuelles sont propices à la démultiplication des sollicitations vis-à-vis des collectivités et de l'Etat. Si les réponses peuvent parfois être ponctuelles, elles demandent bien souvent un travail plus approfondi basé sur une connaissance fine du secteur dans une approche de filière et une appropriation des réalités territoriales. C'est à ces enjeux auxquels *le Pôle* répond en mettant en place des outils d'aide à la décision pour les collectivités qui interviennent dans le champ des musiques actuelles. De nombreuses actions ont déjà été menées dans cette direction depuis la création du *Pôle*. Elle favorise la formation et l'information des décideurs, et accompagne l'implantation de projets, en lien avec l'appui aux acteurs.

Depuis la création du *Pôle*, l'animation des concertations territoriales a pris une place grandissante, mobilisant les collectivités, les acteurs. Cet outil répond aux besoins d'échanges et de confrontation des points de vue, en recherchant des solutions communes en réponse aux besoins des acteurs et des populations. Ces concertations permettent de dessiner collectivement un projet cohérent pour les musiques actuelles sur les bassins de vie. Partenaires publics et acteurs du secteur s'engagent dans une démarche commune visant à co-construire un projet culturel global pour renforcer l'accompagnement des artistes et professionnels des musiques actuelles et structurer l'offre en direction des publics qui fréquentent les lieux et événements consacrés aux musiques actuelles.

Ces démarches s'appuient et se réfèrent au *Plan pour des politiques nationales et territoriales concertées en faveur des musiques actuelles*, qui définit un cadre renouvelé de l'intervention publique dans le domaine des musiques actuelles (Circulaire n°CC 166/914 du 2 novembre 2006). Ces démarches de concertation ont par ailleurs été renforcées de façon significative par la circulaire n°CC/78/BAM qui pose les Solima (*Schéma d'Orientation pour le développement des Lieux Musiques Actuelles*) comme préalable nécessaire à l'obtention du label de *Scènes Musiques Actuelles* (SMAC) par l'Etat. Cette méthodologie novatrice permet d'associer l'ensemble des partenaires concernés : élus locaux, départementaux et régionaux, artistes, porteurs de projets associatifs, gérants, techniciens des collectivités concernées, lors de différents temps de travail : plénière et comité de pilotage. Fort des nombreuses concertations animées en région, *le Pôle* capitalise les expériences accumulées en termes de méthodes, de contenus, de priorités, et réajuste ainsi ses modes d'intervention, en identifiant les apports et les limites de ces démarches.

Le développement d'une réflexion autour des liens entre économie et culture, dans une approche de recherche et développement, doit permettre au *Pôle* d'être force de propositions sur ces questions concernant « l'économie créative » qui deviennent de plus en plus présentes sur les territoires. Il s'agit de participer à l'éclosion de potentiels de production de contenus culturels et créatifs sur le territoire régional (clusters) et travailler aux articulations avec le champ de la recherche et de l'innovation, en explorant des pistes de collaboration transversales, sur les questions d'accompagnement de projets, mais aussi sur les questions économiques au sens large. La participation du Pôle au projet « Valeur de la culture », cité plus haut, s'inscrit également dans cette perspective.

Basées sur un triptyque (acteurs, collectivités et Etat), les concertations territoriales peuvent être largement déclinées mais ne représentent pas la réponse unique du Pôle aux attentes des collectivités. Les interrogations des collectivités ne nécessitent systématiquement pas de réponses si complexes. Par ailleurs, celui-ci étant la seule structure spécialisée « musiques actuelles » missionnée et mobilisable en matière d'aménagement du territoire et de politiques culturelles, *le Pôle* doit diversifier ses modes d'interventions en région et les adapter en permanence face aux différentes sollicitations.

La sensibilisation et de formation des élus et techniciens des collectivités

- A travers **l'édition de supports d'information**, de documents liés à l'observation du secteur, des **entretiens individualisés**, l'organisation de **temps forts** comme les Rendez-vous du pôle, de nombreuses **interventions dans des conférences, séminaires ou lors de temps de formation** (CNFPT), *le Pôle* contribue ainsi à la formation et l'information des décideurs, et sensibilise les élus et techniciens des collectivités aux problématiques et nouveaux enjeux du secteur.

L'aide à la décision et la concertation

- A travers **l'animation des concertations territoriales** mobilisant les collectivités, les acteurs « musiques actuelles » et/ou du territoire (écoles de musiques, cafés,...), *le Pôle* répond aux besoins d'échanges et de confrontation des points de vue, en recherchant des solutions collectives en réponse aux besoins des populations.
- A travers **l'accompagnement de projets territoriaux spécifiques** soutenus fortement ou initiés par des collectivités volontaristes, la mise en œuvre de **diagnostic partagé**, ou la **co-animation de comités de pilotage locaux**, *le Pôle* facilite ainsi la prise en main par les techniciens et les élus des questions économiques, artistiques et culturelles liées aux musiques actuelles. Pour ce faire, il peut être amené à mobiliser son réseau de compétences, et les différents travaux d'observation réalisés.

LE RESEAU DE COMPETENCES

Le Pôle est le pôle régional « musiques actuelles » qui compte le plus d'adhérents en France, avec 125 structures fin d'année 2012, soit 20% de plus en 3 ans. Il peut également se revendiquer d'un éventail d'acteurs des plus larges : des écoles de musiques aux collectifs d'artistes, des développeurs aux cafés-cultures, des scènes et festivals spécialisés aux projets pluridisciplinaires, des médias papier, web, ou radiophoniques, aux lieux de collectage, des structures de prévention ou d'information-ressources, à celles de formations...

Le Pôle est un outil de coopération et de co-construction entre acteurs professionnels et amateurs, élus et techniciens des collectivités et des services de l'Etat. Le dépassement des intérêts particuliers est largement inscrit dans la carte génétique de l'association. *Le Pôle* dépasse les corporatismes sans nier les particularismes, et ses statuts privilégient une gouvernance liée aux activités, ce qui lui permet d'être représentatif de la diversité de la filière. *Le Pôle* est traversé par de multiples réseaux : métiers, familles musicales,... A travers cet ensemble hétérogène, c'est la diversité des problématiques qui s'exprime. Certaines sont propres aux métiers d'autres sont plus transversales. *Le Pôle* et son équipe anime par conséquent de nombreux espaces de travail pour faciliter les prises de distance individuelles, les prises de conscience collectives. C'est un axe de travail à part entière.

En défrichant et en s'organisant hors des sentiers battus, les membres du *Pôle* ont construit un outil au service de l'intérêt général transcendant ainsi les intérêts individuels. Couvrant l'ensemble des esthétiques composant les musiques actuelles, le respect et la reconnaissance des singularités de chacun sont les maîtres mots du *Pôle*. Il s'agit donc, sans a priori, de penser, concevoir des réponses adaptées et durables dans une approche de filière et en lien avec les acteurs culturels, les agents économiques et l'ensemble des collectivités et services déconcentrés de l'Etat dans une dimension locale, régionale et nationale. Pour ce faire, le *Pôle* anime des groupes de travail collaboratifs, des chantiers thématiques. Il organise des médiations entre les acteurs et/ou les collectivités. Il favorise la prise de parole et la mise en débat la réflexion et les positionnements communs entre les acteurs en direction des différents interlocuteurs : puissance publique, organisations professionnelles... Il est ainsi force de propositions collectives, et donne un éclairage particulier, à partir de l'ensemble de ces travaux.

Composé d'acteurs répartis sur l'ensemble du territoire ligérien, *le Pôle* puise sa force dans les multiples ressources présentes en son sein. *Le Pôle* est un réseau de compétences. Mais si certaines compétences sont bien identifiées, d'autres restent peu mises en valeur. Le réseau est mouvant et fait de parcours individuels multiples. Poursuivant les objectifs de structuration, de professionnalisation, de développement de l'emploi, et d'entraide au sein du secteur, *le Pôle* en formalisant son réseau de compétences, le rendra plus lisible et plus accessible aux adhérents. Il facilitera ainsi les coopérations et les mutualisations, rendra possible des transmissions de compétences plus fluides entre les adhérents. Cette formalisation du réseau de compétences se traduira par la mise en œuvre d'outils internes d'information, d'outils collaboratifs, de plateformes d'échanges de savoirs, et facilitera la mobilisation des connaissances et des savoir-faire dans les missions d'appui aux acteurs et aux territoires.

Le Pôle propose donc aux structures, adhérentes et non-adhérentes, un espace de dialogue et de structuration qui favorisent l'entraide, l'échange, le développement d'une intelligence collective. *Le Pôle* se pense comme une « organisation apprenante » et crée ainsi les conditions nécessaires au développement économique, artistique et culturel des musiques actuelles en Pays de la Loire.

L'animation de réseau(x)

- A travers **la mise en œuvre, ou de la co-organisation de temps forts spécifiques**, un séminaire départemental, des rencontres régionales thématiques, des colloques d'envergure nationale,... qui permettent de mobiliser les acteurs, faire le point sur un sujet précis, mettre en avant des propositions concrètes. Les Rendez-vous du *Pôle* sont organisés deux fois par an en région et servent ces objectifs.
- A travers **l'animation de groupes de travail ayant pour objet de suivre les différents chantiers thématiques** comme celui sur « les risques auditifs », ou celui sur « la coopération et la diffusion à l'international ». Les réflexions portées au sein de ces chantiers peuvent conduire à mise en œuvre de programmes d'actions coordonnées ou l'expérimentation de solutions plus concrètes comme ce fut le cas dans en 2012 autour du dispositif « cafés-cultures ».
- A travers **l'animation de groupes de travail liés à des collègues d'acteurs spécifiques** comme « les développeurs d'artistes » ou « les festivals ». C'est notamment le cas pour ces deux catégories d'acteurs qui sont très présents en région, ainsi qu'au sein du *Pôle*. Les réflexions portées au sein de ces groupes de travail peuvent conduire à la création de nouveaux projets collectifs faisant du coup l'objet d'un accompagnement spécifique.

La mobilisation des compétences

- A travers **l'identification des compétences présentes en région**. Une démarche de type GPEC (Gestion prévisionnelle des Emplois et Compétences) devrait permettre de diagnostiquer des besoins et également de dégager des pistes de réponses individuelles et collectives à problématiques liées à l'emploi et à la formation.
- A travers **la formalisation d'un outil permettant de mieux mobiliser les compétences disponibles**, de proposer aux acteurs des espaces d'échanges d'expériences et d'autodiagnostic, de faciliter l'organisation de rapprochements autour de problématiques communes.
- Par la **prolongation du réseau de compétences à travers des coopérations inter-régionales ou inter-filières** en s'appuyant sur les pôles et réseaux régionaux, au sein du champ de l'ESS, ou d'autres champs culturels, créatifs ou économiques.

LE LABORATOIRE : EXPERIMENTATION & SOLUTIONS COLLECTIVES

Entre les conséquences des mutations technologiques, de la mondialisation des échanges, des crises multiples et systémiques (économique, écologique, sociale ou financière) et de la volonté de rationaliser les politiques publiques qui en découlent, pour les artistes, les structures et les populations, les situations se durcissent. Ces enjeux déjà identifiés par le passé se concrétisent : projets culturels et artistiques abandonnés, fonctions essentielles à l'équilibre des filières paupérisées, phénomènes de concentration économique, géographique et structurelle... Face à ces enjeux, *le Pôle* doit préparer les défis de demain et mettre en œuvre des réponses transversales et globales aux problèmes du secteur. Il doit coordonner la mise en place de nouveaux outils répondants aux problématiques de développement de tous les acteurs sur toutes les questions concrètes liées aux projets, sur les ressources humaines, financières, organisationnelles, matérielles, ou informationnelles ; et doit favoriser la mise en œuvre de solutions prenant en compte les différents types d'initiatives présentes au sein du secteur : de grandes échelles, artisanales, publiques, parapubliques et d'intérêt général.

Pour ce faire, dans la continuité de l'axe « d'appui au secteur » présent dans le précédent triennal, *le Pôle* assumera une fonction de « Laboratoire de solutions collectives ». Il doit ainsi continuer à faire la preuve que la structuration régionale, la concertation et la coopération constituent des voies efficaces pour la mise en œuvre de solutions adaptées aux problématiques des acteurs musiques actuelles. Il s'inspirera des préconisations du *Schéma régional pour le développement des musiques actuelles en pays de la Loire*, publié en 2011, et fera en sorte que les solutions proposées deviennent réellement effectives.

L'emploi culturel et artistique sera, dans ce cadre, une priorité. Considérant l'enjeu de professionnalisation comme prégnant, *le Pôle* devra permettre ainsi aux acteurs de se renforcer, pour développer des projets de qualité et répondre aux attentes des populations. Les questions liées à l'emploi nécessitent en effet de construire une démarche étendue touchant autant la mutualisation, les parcours de formation et une approche renouvelée des ressources humaines. Il s'agit donc de construire des dispositifs innovants comme le dispositif Cafés-Cultures, mais également de contribuer à création de solutions qui répondent concrètement aux problématiques de gestion des ressources humaines des structures (CAE, groupements d'employeurs, et autres solutions RH) quelques soient leur taille ou leur place dans la filière, qu'ils aient le vent en poupe ou qu'ils soient plus fragilisés.

A partir de son ancrage territorial, de son réseau de compétences, de sa proximité avec les collectivités et de ses liens avec d'autres secteurs économiques, *le Pôle* expérimente, met en œuvre, co-pilote de nouvelles réponses collectives et transversales. Il bénéficie d'un réseau de partenaires au-delà des musiques actuelles, dans d'autres champs artistiques, d'autres secteurs de l'économie créative, de l'économie sociale et solidaire ou du développement durable. Il a créé des passerelles avec les milieux universitaires et les laboratoires de recherche, des institutions culturelles et économiques (CCI – Chambre de Commerce et de l'Industrie, DIRECCTE - Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi). Il continuera à en développer de nouvelles en prolongement de son réseau de compétences interne. Ce sont autant d'alliés pour configurer les solutions nouvelles.

Conscient que les problématiques rencontrées par les acteurs musiques actuelles des Pays de la Loire ne leur sont pas toujours spécifiques, dans sa recherche permanente et prospective de solutions nouvelles, *le Pôle* collaborera avec d'autres territoires, d'autres filières, en partageant ses réflexions, ses recherches, ses analyses et solutions au sein de dynamiques inter-filières, inter-régionales, nationales ou européennes. La *Conférence régionale consultative de la culture* est l'un de ces espaces. Il privilégiera la mise en œuvre de réponses adaptées au secteur, mais ouvertes, en participant plus largement à la structuration des acteurs culturels au niveau régional et national. Il mutualisera au niveau inter-régional ou national, des solutions communes (*Icoop*, dynamique inter-réseaux, dispositif cafés-cultures...) lorsque cela est possible. Il favorisera les transversalités, l'interopérabilité et les convergences techniques.

Les solutions collectives expérimentées, ou mises en œuvre, sont les fruits des réflexions des groupes de travail animés au sein du *Pôle*. Elles nécessitent des moyens spécifiques, voir une structuration statutaire propre. *Le Pôle* pourra assumer des fonctions diverses allant jusqu'au statut d' « opérateur » dans le cadre de préfiguration, mais sa fonction restera prioritairement concentrée sur la mobilisation des ressources nécessaires, l'animation, le co-pilotage et l'évaluation.

Des coopérations concrètes

- A travers **le co-pilotage de programmes d'actions**, comme celui issu du chantier « risques auditifs » avec l'ARS, donnant lieu la coordination des initiatives en direction des lieux de diffusion, de répétition et d'enseignement en lien avec les collectivités, les mutualités et les acteurs..., ou celui émanant du chantier « archives sonores et écrites » conduisant à la mise en place d'un programme d'actions coordonnées de sauvegarde et d'archivage du patrimoine culturel immatériel des musiques populaires (*Folk Archive*) en lien avec Ethnodoc, l'OPCI, les collectivités, les acteurs...
- Il s'agit de participer à la **co-élaboration et à la création de solutions concrètes complémentaires** qui répondent aux problématiques de **gestion des ressources humaines** des structures (CAE, groupements d'employeurs, ou Samu RH) ou aux questions liés à la mobilisation de fonds privés ou publics, comme **un Fonds de soutien aux initiatives musicales**, pour répondre aux problématiques de financements des projets en facilitant la rencontre entre les porteurs de projets culturels et des donateurs.

Un outil d'expérimentation

- A travers **l'expérimentation opérationnelle de dispositifs innovants**, comme ce fut le cas en 2012 avec l'expérimentation régionale du *Dispositif d'aide à l'emploi artistique pour les cafés-cultures* en relation étroite avec l'animation de la *Plateforme nationale des Cafés cultures* effectuée par *le Pôle*.

LA VALORISATION : FILIERE & ECOSYSTEME

Pour favoriser une convergence des politiques publiques vers la culture, il s'agit d'assumer l'inscription des projets dans le champ économique, tout en prenant en compte les spécificités des acteurs, c'est-à-dire leur inscription dans une économie plurielle, le partage de valeurs de l'économie sociale et solidaire et le potentiel de l'économie créative. La dynamique des musiques actuelles au niveau national trouve sa vitalité dans une filière dont la plupart des fonctions trouvent une déclinaison à l'échelon régional au travers de structures de toutes tailles et de toutes natures, un véritable écosystème créatif. Cette diversité est extrêmement précieuse d'un point de vue artistique, culturel et économique. C'est sur cet écosystème que s'adosse la filière économique et professionnelle.

Il s'agit donc de favoriser une meilleure prise en compte de la diversité des acteurs, dans les choix de politiques publiques, les dispositifs mis en œuvre sur les territoires et au niveau national. Pour cela, il faut donner à voir la diversité, valoriser les acteurs dans leurs compétences, leurs innovations, leurs coopérations, et complémentarités. Les temps forts, le site internet peuvent servir cet objectif. D'autres outils de communication doivent être inventés. Il s'agit également de rendre intelligible les interdépendances au sein de la filière. Le *Schéma régional pour les musiques actuelles en pays de la Loire*, les *Cahiers du Pôle*, les *Enquêtes Flash* servent à rendre compréhensible la complexité du secteur. La mobilisation des fonds privés en faveur du développement des musiques actuelles, dépendra également de la capacité du secteur à mieux communiquer sur ses potentiels et réussites auprès des particuliers et des entreprises.

Il s'agit également d'organiser la représentation démocratique du secteur sans laquelle la mise en œuvre de politiques publiques co-construites est impossible. *Le Pôle* s'y attèle depuis sa création, en rendant possible une représentation de tous les acteurs quelques soient leurs projets artistiques, leurs finalités ou leurs statuts, au sein du *Pôle*. Il participe à la mise en dialogue des fédérations nationales et des réseaux territoriaux, dans une approche multidimensionnelle au-delà des spécificités des uns et des autres. Il favorise une logique de structuration respectueuse de la diversité dans l'ensemble des filières artistiques et culturelles, pour travailler aux solutions transversales et collectives appropriés aux problèmes des acteurs.

La valorisation

- A travers **une communication** qui passe par une présence du *Pôle* sur **des évènements nationaux ou régionaux**, l'édition « web » ou « Papier » donnant à voir et à comprendre, la mise en œuvre de **temps de communication ciblés** permettant de valoriser la filière et son écosystème.

La représentation

- A travers **la gouvernance du Pôle**, et au sein d'espace comme la *Conférence régionale consultative de la culture*, les comités d'experts des collectivités et de l'Etat.

L'OBSERVATION PARTICIPATIVE ET PARTAGÉE

L'observation est au centre des missions du *Pôle* depuis sa création. Elle lui permet de produire les données indispensables à une meilleure prise en compte des réalités et à une meilleure analyse des situations. Elle permet aux acteurs culturels et aux collectivités partenaires de se fixer des objectifs communs, de mettre en place les actions appropriées, de les évaluer ensemble. L'observation constitue donc un axe stratégique majeur pour *le Pôle* qui, à l'instar de quelques réseaux et fédérations culturels comme la Fedurok ou l'Ufisc, promeut une *Observation participative et partagée*. Celle-ci place l'observé au cœur de la démarche, et induit une logique de réciprocité. Les différentes formes de restitutions (*Cahiers du Pôle, Enquêtes Flash,...*) sont réalisées de façon à permettre aux acteurs de s'approprier de façon effective les résultats. *Le Pôle* y ajoute la notion de pérennité tant la plus-value d'une observation reconduite depuis maintenant 5 ans apparaît chaque année toujours plus évidente et utile pour le secteur musical en région des Pays de la Loire.

Aujourd'hui, les compétences capitalisées au sein du *Pôle* s'avèrent de plus en plus pertinentes et nécessaires. Dans une période de mutation dans les champs économiques, artistiques ou culturels, mais aussi de forte évolution des politiques publiques, les acteurs du champ des musiques actuelles ont construit une identité forte à travers un effort constant de structuration. Ils sont également conscients de l'évolution des autres secteurs artistiques et créatifs et des potentialités qu'offrent de nouvelles transversalités. C'est pourquoi, quand en 2011, les acteurs du spectacle vivant réunis au sein de la *Conférence régionale consultative de la culture* ont exprimé le besoin d'une radiographie pour disposer de données sur sa composition socio-économique et son poids dans le paysage économique ligérien, *le Pôle* a proposé la mise en place d'une étude du spectacle vivant approfondie à travers les méthodes de l'*Observation participative et partagée*. Cette étude a donc été lancée en septembre 2011, avec le soutien de la *Région des Pays de la Loire* et de la *DRAC Pays de la Loire*. En généralisant la démarche à l'ensemble du champ culturel, la *Conférence régionale consultative de la culture* est aujourd'hui engagée dans une démarche d'*Observation participative et partagée* unique en son genre en France. *Le Pôle* y contribue comme structure de référence-ressources pour les structures opératrices des différentes observations sectorielles, afin de définir la méthode employée, accompagner la mise en œuvre et faciliter l'harmonisation des démarches, des outils et permettre une convergence des résultats.

Parallèlement donc à l'observation réalisée avec ses adhérents dans les musiques actuelles, élargie à l'occasion de la mise en œuvre de l'*Observation participative et partagée du spectacle vivant en Pays de la Loire*, *le Pôle* apparaît progressivement comme une structure de référence sur les questions d'observation du champ artistique et culturel. Il agit en lien avec les démarches réalisées au niveau national, à travers ses partenariats et collaborations. Il participe à la fondation d'un espace de formalisation et de convergence des pratiques d'observation coopérative initiée depuis quelques années en France, *Icoop*, se retrouvant dans les valeurs et objectifs de celle-ci. En effet, méthode d'observation défendue par *le Pôle* s'appuie sur l'intelligence collective des acteurs valorisés dans la maîtrise de leur filière. Elle favorise la transparence de l'information et est en phase avec les valeurs de l'ESS ainsi qu'avec les nouveaux standards des politiques publiques (*Agenda 21*) en remettant au cœur du processus les acteurs culturels, et en redonnant un sens politique à l'observation.

Pour servir la construction de réelles complémentarités entre projets, identifier les points de tension entre acteurs et favoriser les synergies, *le Pôle* cherchera à mieux prendre en compte les activités dans l'observation. C'est bien à travers elles que les structures répondent, ou non, aux attentes des populations. C'est dans leur déploiement que s'incarnent les projets, les valeurs, les possibles concurrences et les potentielles mutualisations. Cette observation des activités doit être discutée et mise en œuvre avec les acteurs, contribuer à construire des tableaux de bord pertinents pour les structures et reposer au maximum sur des données existantes. Un volet « activités » doit venir compléter le tronc commun économique et social déjà mis en place. Dans le même sens et pour renforcer l'appropriation de l'observation, les formes de restitution doivent être multipliés : analyses statistiques, analyses qualitatives, focus thématiques... *Le Pôle* doit continuer de les développer : *Cahiers du Pôle, Enquêtes Flash*. Ces dernières offrent notamment une souplesse d'adaptation aux besoins du secteur.

L'observation des musiques actuelles

- A travers, la poursuite de **la pesée des données socio-économiques sur les musiques actuelles en Pays de la Loire**, qui reste un enjeu de notre dispositif d'observation. Aujourd'hui, une observation pérenne des musiques actuelles est en place.
- A travers une articulation forte entre **l'observation et l'animation des chantiers thématiques ou territoriaux**, se traduisant par le développement spécifique de volets par « activités » dans les Cahiers du Pôle, des focus « métiers », la réalisation d'Enquêtes Flash.

L'accompagnement de l'observation participative et partagée

- A travers **l'accompagnement des actions d'Observation participative et partagée mises en œuvre en Pays de la Loire**, pour contribuer plus largement à la structuration du champ culturel au-delà des frontières établies, dans un positionnement d'ouverture, et faire bénéficier de son savoir-faire les différentes dynamiques d'observation initiée dans le champ culturel.

La convergence de l'observation

- A travers une **dynamique de partenariats en région** avec la Cress (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire), la CCI (Chambre de Commerce et de l'Industrie), les laboratoires ou les universités... (UCAP (Utilisation des chiffres dans l'action publique), avec l'économiste de l'université de Nantes Lionel Prouteau, la gestionnaire Carole Le Rendu Lizée (Granem Université d'Angers), le géographe Emmanuel Bioteau, (Eso Université d'Angers), et le sociologue Gêrôme Guibert (Lise, Paris 3 Sorbonne), pour produire des analyses croisées comparatives entre territoires, entre secteurs.
- A travers **la fondation de la coopérative lcoop**, et l'utilisation de l'outil de saisie de données en lignes Gimic, le Pôle favorisera une convergence de la dynamique d'observation au niveau national.